

FSC® BOIS CONTRÔLÉ – SOMMAIRE PUBLIC DU SYSTÈME DILIGENCE RAISONNABLE

Ce document est un guide pour les Détenteurs de certificat FSC afin de produire un Sommaire Public de leur Système de Diligence Raisonnable (SDG) basé sur la section 6 de FSC-STD-40-005 V3-1 (ou versions subséquentes). Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce gabarit et tout autre format sera accepté sous conditions qu'il contienne toutes les informations requises par la norme.

Le détenteur de certificat a le droit d'exclure des informations jugées confidentielles, soit pour des raisons légales ou de natures commerciales, mais doit fournir une justification à la section A. ci-dessous.

Tous changements au Système de Diligence Raisonnable doivent être approuvés par SAI Global avant de pouvoir être mis en œuvre.

A. Information Générales

Information sur le détenteur de certificat	
Nom du détenteur de certificat FSC :	Les bois de plancher PG Inc.
Code de certificat FSC :	SAI-COC-001076
Qualification des personnes qui ont développé le SDG, incluant s'il s'agit de ressources externes :	-Serge Noël, Responsable de l'approvisionnement – Supply Manager Les Bois de plancher PG inc. – PG Hardwood Flooring Inc -Jean-François Légaré, ing.f, GFG-Camint consultants
Justification pour l'exclusion d'information confidentielle :	Aucune exclusion
Sommaire des changements effectués au SDR :	Utilisation des analyses de risque FSC-CNRA-CAN V1-0 et FSC-CNRA-USA V1-0 Mise à jour des fournisseurs et des zones d'approvisionnement. Si possible, éviter les fournisseurs qui s'approvisionnent dans les zones à risque déterminé. CANADA: Mesures de contrôle 3.1 HVC 1-1 (NA0414, NA 0410 et NA0407) États-Unis: Pas de mesure de contrôle, pas d'approvisionnement dans les zones à risque spécifiées en 2019, séparation physique si nécessaire.

B. Commentaires/Plaintes

Contacter la personne suivante par courriel ou téléphone :	
Nom:	Serge Noël
Poste:	Responsable de l'approvisionnement – Supply Manager
Adresse:	Les Bois de plancher PG inc. – PG Hardwood Flooring Inc 2430, Principale St-Édouard-de-Lotbinière, PQ CAN, G0S 1Y0
Tél :	418 796-2328 poste (ext.) 156
Courriel:	snoel@pgmodel.com

C. Chaîne d'approvisionnement

Nom du site	Nb. fournisseurs	Nb. approx. de sous-fournisseurs	Type de fournisseur(s)	Nombre moyen d'intermédiaires entre la forêt et l'usine	Risque de mélange avec des produits non-certifiés (faible ou élevé)
Les Bois de plancher PG inc. – PG Hardwood Flooring Inc	36	80	Producteur primaire et grossiste (wholesalers)	2-3	faible

D. Analyse(s) de risque

Pays	Zone d'approvisionnement	Niveau de risque	Catégorie d'analyse de risque	Nom ou Code de l'analyse de risque	Numéros des mesures de contrôle applicables (selon la liste à la section E.)
Canada	Régions du Sud de l'Ontario: -Aurora District -Aylmer District -Bancroft District -Guelph District -Kemptville District -Midhurst District -Parry Sound District -Pembroke District	Cat 1: Faible risque	FSC	FSC-CNRA-CAN V1-0	Aucune mesure de contrôle requise, Plancher PG n'étant pas un producteur primaire 3.1 HVC 1-1 (NA0414 and NA0407)
		Cat 2: Risque spécifié			
		Cat 3: Risque spécifié			
		Cat 4: Faible risque			
		Cat 5: Faible risque			
Canada	Québec: -Montérégie -Estrie -Centre-du Québec -Chaudière-Appalaches	Cat 1: Faible risque	FSC	FSC-CNRA-USA V1-0	No control measures required since Plancher PG is not a primary producer 3.1 HVC 1-1 (NA0407)
		Cat 2: Risque spécifié			
		Cat 3: Risque spécifié			
		Cat 4: Faible risque			
		Cat 5: Faible risque			
Canada	Nouveau Brunswick (toute la province)	Cat 1: Faible risque	FSC	FSC-CNRA-USA V1-0	NA Aucune mesure de contrôle requise, Plancher PG n'étant pas un producteur primaire 3.1 HVC 1-1 (éperlan arc-en-ciel, population du lac Utopia et Pédiculaire de Furbish (trouvé uniquement
		Cat 2: Risque spécifié			
		Cat 3: Risque spécifié			

					dans la partie supérieure de la rivière Saint-Jean.))
		Cat 4: Faible risque			NA
		Cat 5: Faible risque			NA
Canada	Nova Scotia (toute la province)	Cat 1: Faible risque	FSC	FSC-CNRA-USA V1-0	NA
		Cat 2: Risque spécifié			Aucune mesure de contrôle requise, Plancher PG n'étant pas un producteur primaire
		Cat 3: Risque spécifié			Aucune mesure de contrôle requise. Les espèces en péril identifiées dans le NA0410 ne sont pas situées en Nouvelle-Écosse.
		Cat 4: Faible risque			NA
		Cat 5: Faible risque			NA
USA	CT, MA, ME, MI, NH, NY, RI, VT	Cat 1: Faible risque	FSC	FSC-CNRA-USA V1-0	NA
		Cat 2: Faible risque			NA
		Cat 3: Faible risque			NA
		Cat 4: Faible risque			NA
		Cat 5: Faible risque			NA
USA	PA	Cat 1: Faible risque	FSC	FSC-CNRA-USA V1-0	NA
		Cat 2: Faible risque			NA
		Cat 3: Risque spécifié			Aucun approvisionnement en Pennsylvanie (zone à risque spécifié) en 2019 Séparation physique du CM selon les besoins
		Cat 4: Faible risque			NA
		Cat 5: Faible risque			NA

E.

F. Mesure(s) de contrôle

Non applicable (Toutes les zones d'approvisionnement sont à risque faible)

No.	Type	Description de la mesure de contrôle
CAN CM 3.1 HVC 1-1	FSC Obligatoire	<p>Écorégions applicables :</p> <p>NA0406, risque faible NA0407, risque déterminé (Espèces menacées) NA0408, risque faible NA0410, risque déterminé (Espèces menacées) NA0414, risque déterminé (Espèces menacées) NA0416, risque faible NA0605, risque faible (forêt feuillue seulement Espèces menacées à l'extérieur de la zone d'approvisionnement)</p> <p>Certaines espèces menacées identifiées par le FSC se trouvent dans les zones d'approvisionnement. Des preuves démontrent que des actions, telles que des modalités de protection ou des aires protégées, sont mises en œuvre au sein de la zone d'approvisionnement pour atténuer les menaces causées les activités forestières aux habitats essentiels.</p>

USA HVC 3.1	FSC Obligatoire	HVC 3.1 Aucun approvisionnement en Pennsylvanie (zone à risque spécifié) en 2019 Aucun achat de fournisseurs pouvant s'approvisionner en Pennsylvanie en 2019. Séparation physique du CM selon les besoins
-------------------	-----------------	---

G. Consultation des parties intéressées par l'Organisation

<input checked="" type="checkbox"/> Non-applicable (L'organisation n'a pas effectué de consultation des parties intéressées) Note : La consultation des parties intéressées comme mesure de contrôle est obligatoire lorsque l'organisation s'approvisionne de zones ou le risque pour les catégories #2 et #3 a été classifié comme non-spécifié par une analyse de risque de compagnie ou une « vieille NRA » développée par FSC (voir clause 4.8 de STD-40-005 V3-1).	
Zone couverte par la consultation:	
Nb. de parties invitées à participer:	
Sommaire des commentaires reçus:	
Résumé de l'intégration des commentaires au SDG :	
Conclusion :	

H. Experts

<input checked="" type="checkbox"/> Non-applicable (Les SDR ne requièrent pas l'input d'un expert en vertu de FSC-STD-40-005 V3, clause 4.9) Note : L'embauche d'experts, tel que défini à l'annexe C, est requise pour la validation des mesures de contrôle développées par l'organisation pour les catégories CW2 et 3, et pour la confection d'une analyse étendue.			
Nom	Qualification	License/Accréditation	Services rendus

I. Vérification(s) terrain par l'organisation

<input checked="" type="checkbox"/> Non-applicable (Les mesures de contrôle de l'organisation ne requièrent pas de visite sur site des fournisseurs ou une visite en forêt)	
Justification de l'échantillonnage	
Description des Non-conformités identifiées :	
Action prises suite aux non-conformités identifiées:	
Justification pour l'exclusion de données confidentielles:	

